



Congé sabbatique et démission

Par **Amelie1269**, le **28/04/2017** à **08:21**

Bonjour,rnrnJe suis actuellement en congé sabbatique jusqu'au 31 août.rnJe souhaiterais savoir si, dans le cas où je pose ma démission 3 mois avant (délai de mon préavis), le congé sabbatique prends fin et je dois retourner travailler 3 mois où si le préavis court durant mon congé sabbatique (et dans ce cas est ce que je touche les indemnités malgré tout : salaire etc), où si je dois impérativement reprendre le travail, puis poser ma démission pour avoir mes indemnités de préavis.rnrnEn vous remerciant,

Par **morobar**, le **28/04/2017** à **08:35**

Bonjour,rnLe préavis est du temps de travail effectif et non du délai en congés.rn[citation]poser ma démission pour avoir mes indemnités de préavis[/citation]rnMais de quelles indemnités parlez-vous ?rn[citation]je touche les indemnités malgré tout : salaire[/citation]rnSalaire après des mois de congés sans solde ?rnVous aurez un solde de tout compte reprenant les sommes dues et celles que vous pourriez devoir (congés non soldés, frais de mutuelle...)